



Procuration bancaire droit et devoir

Par **pat7443**, le **25/07/2011** à **11:05**

Bonjour,

Mon grand-père étant dans une maison de retraite médicalisée, m'a donné procuration de son compte bancaire car je suis le seul héritier et donc la seule personne pouvant s'occuper de lui. Il m'a proposé de se servir de son compte bancaire en cas de besoin. Est-ce légal ? le banquier a-t-il le droit de s'y opposer ?

Par **pat76**, le **25/07/2011** à **16:42**

Bonjour

A partir de l'instant où votre grand-père vous a donné une procuration pour gérer son compte bancaire, le banquier ne peut pas s'y opposer, sauf s'il constatait un abus.